

DECRET D/2014/ N° 041 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
AU MINISTERE DELEGUE AU BUDGET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N° D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret N° D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant Nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2011/118/PRG/SGG du 14 avril 2011 portant Attributions et organisation du Ministère Délégué au Budget ;

DECRETE

ARTICLE PREMIER : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

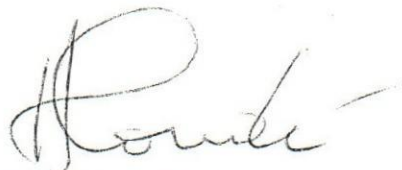
1. **Secrétaire Général :** Monsieur André LOUA, précédemment Conseiller chargé du Suivi au Ministère de l'Economie et des Finances ;
2. **Chef de Cabinet :** Madame Nangnouma FARO, précédemment Conseillère chargée des Questions Economiques et Financières au Ministère de l'Economie et des Finances ;

3. Conseiller Principal : Monsieur Sanoussy DABO, précédemment Secrétaire Général du Ministère Délégué au Budget ;
4. Conseiller Juridique : Monsieur Mamadou Saïdou BAH, confirmé ;
5. Conseiller Fiscal : Monsieur Mamadouba SYLLA, Ancien Directeur Général des Impôts ;
6. Conseiller Chargé de la Qualité des Dépenses : Monsieur Yakouba BARRY, confirmé ;
7. Conseiller chargé de Mission : Docteur Sékou Z KABA, précédemment Assistant du Chef de Cabinet au Ministère de l'Economie et des Finances ;
8. Attaché de Cabinet : Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Inspecteur des Services Financiers et Comptables ;
9. Directeur National du Budget : Monsieur Amadou SYLLA, confirmé ;
10. Directeur National Adjoint du Budget : Monsieur Abraham Richard KAMANO, confirmé ;
11. Directeur Général des Douanes : Colonel Toumany SANGARE, confirmé ;
12. Directeur Général Adjoint des Douanes : Lieutenant Colonel Oubou Zézé GUILAVOGUI ;
13. Directeur National des Impôts : Monsieur Ouo Ouo MONEMOU, confirmé ;
14. Directeur National Adjoint des Impôts : Monsieur Sékou Maï DIARRA, confirmé ;
15. Directrice Nationale de la Comptabilité Matière et du Matériel : Madame BANGOURA Gnalen CONDE, confirmé ;

16. Directeur National Adjoint de la Comptabilité Matière et du Matériel : Monsieur Ansoumane DIAWARA, Expert en Gestion de Patrimoine ;
17. Directeur National des Systèmes Informatiques : Monsieur ibrahima Kalil DIANE, confirmé ;
18. Directeur National Adjoint des Systèmes Informatiques : Monsieur Ernest GUILAVOGUI.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 FEV 2014



PROFESSEUR ALPHA CONDE